



REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE DE CHAMBERY**

Département de la Savoie

**DECISION DU MAIRE N° DDM-2025-081**

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23  
du code général des collectivités territoriales

**PRESTATIONS DE TRANSPORTS SCOLAIRES PAR AUTOCARS ASSURES AUX ECOLES PRIMAIRES  
PUBLIQUES DE LA VILLE (LOTS 2 ET 3).**

Les accords-cadres ont pour objet la fourniture de prestations de transport par autocars assurés aux écoles primaires et pour les déplacements divers nationaux et transnationaux.

Les prestations sont réparties en 3 lots :

| Lots | Désignation                                                                                                   |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01   | Prestations de transport des enfants des écoles vers la piscine                                               |
| 02   | Prestations de transport diverses pour les sorties scolaires et manifestations qui ne dépasse pas une journée |
| 03   | Prestations de transport national et transnational                                                            |

EN CONSÉQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R.2161-2 à R. 2161-5,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu la décision d'attribution de la CAO du 20 décembre 2024 concernant le lot 3.

Vu la décision d'attribution de la CAO du 4 avril 2025 concernant le lot 2.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La passation du lot 2, concernant les prestations de transport diverses pour les sorties scolaires et manifestations qui ne dépasse pas une journée,

Entre la ville de CHAMBERY, Hôtel de Ville, B.P. 11105, 73011 CHAMBERY CEDEX

Et

La société TRANSDEV SAVOIE, domiciliée 926 Avenue DE LA HOUILLE BLANCHE 73000 CHAMBERY

Pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT.

La passation du lot 3, concernant les prestations de transport national et transnational,

Entre la ville de CHAMBERY, Hôtel de Ville, B.P. 11105, 73011 CHAMBERY CEDEX

Et

La société TRANSDEV SAVOIE, domiciliée 926 Avenue DE LA HOUILLE BLANCHE 73000 CHAMBERY  
Pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

#### ARTICLE 2° :

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer les présents accords-cadres ainsi que tout document y afférent.

#### ARTICLE 3° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

#### ARTICLE 4 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Marchés

Numéro attribué à l'acte : DDM-2025-081

Objet de l'acte : PRESTATIONS DE TRANSPORTS SCOLAIRES PAR AUTOCARS ASSURES AUX ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE (LOTS 2 et 3).

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 2 - Dossier du marché (travaux, fournitures, services)

Date de l'acte : 05 mai 2025

Annexe(s) : Acte d'engagement lot 2, Acte d'engagement lot 3, CCP

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20250505-lmc1H33621H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33621H1

Date de transmission en Préfecture : 07 mai 2025

Date de réception en Préfecture : 07 mai 2025

Publication : du 14 mai 2025 au 16 juillet 2025